

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Conventions collectives sectorielles : Mombo Mouelet plaide pour une révision

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

CAMILLE Mombo Mouelet a estimé, hier, qu'il est temps que le gouvernement et les partenaires sociaux se penchent enfin sur la révision des conventions collectives sectorielles. L'ancien président de la Confédération gabonaise des syndicats libres (CGSL) a rappelé que bon nombre de ces conventions sectorielles datent pour la plupart de 1983.

Ainsi, la convention collective des industries du bois a été validée le 26 février 1983 et la Convention collective des exploitations forestières date du 10 décembre 1985. Seule la Convention collective d'entreprise de production transport, de distribution d'énergie électrique et d'eau de la République gabonaise et ses annexes est la plus récente, puisqu'elle a été réalisée en

1994. "Si nous n'avons pas de conventions collectives sectorielles révisées, les travailleurs et les représentations syndicales sont les premiers fautifs. Le gouvernement pêche seulement parce qu'il n'arrive pas à identifier les organisations les plus représentatives. Cette situation pose le problème de la représentativité des syndicats. Aucune organisation n'est capable de dénoncer le tronc commun des conventions collectives (établi le 6 février 1982, NDLR) qui uniformise les dispositions qui doivent être présentes dans ces conventions collectives sectorielles", a expliqué Camille Mombo Mouelet.

Réviser le tronc commun est la première étape avant de se pencher sur les conventions collectives sectorielles. Cela permet de s'adapter aux réalités actuelles du monde du travail, d'améliorer l'évolution des carrières, d'éviter les écarts



Camille Mombo Mouelet lors d'une précédente intervention.

de salaire ou d'adapter les émoluments perçus, entre autres, a-t-il aussi prévenu. Sur ce dernier point, la grille des salaires contenue dans la convention collective du commerce a été revue au 1er avril 1990 et abrogée. Puis revue en octobre 2004. Elle demeure la révision la plus récente. Mais

il s'agit juste d'une partie de la convention de ce secteur.

"Voilà pourquoi la description des postes est un élément important. Comme le passage d'une catégorie à une autre. Et c'est une obligation pour chaque employeur de mettre à jour ses données. Sauf que les entreprises qui le font ne sont pas

nombreuses. Les autres semblent profiter de la faiblesse du tronc commun, du rapport de force presque inexistant à cause de ce problème de représentativité. Au détriment des travailleurs. Sur ce sujet, il y a donc un gros travail qui attend le gouvernement et les syndicats", avance-t-il.

Le clin d'œil de *lybek*



Autonomisation des jeunes : la partition de TransAkanda

PMM
Libreville/Gabon

POUR booster les jeunes mais surtout pour répondre à la question de leur employabilité, la société TransAkanda compte mettre à leur disposition 230 véhicules neufs à usage commercial. Ce projet innovant s'inscrit dans le cadre du Plan d'accélération de la transformation (PAT) initié par le président de la République, Ali Bongo Ondimba.

À travers cette initiative, TransAkanda souhaite promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes mais surtout offrir à cette catégorie de la population en quête d'emploi, l'opportunité de s'autonomiser financièrement. Dans notre



TransAkanda compte mettre à la disposition des jeunes, des véhicules à usage commercial

pays, de nombreux jeunes demandent à prendre une part active dans le développement socio-économique du Gabon. Ainsi, cette initiative qui a pour but principal de lutter contre la pauvreté et le chômage dans notre pays, en créant des

emplois, est l'occasion pour les jeunes de toutes les sphères de la société, d'avoir un travail. Les jeunes détenteurs d'un permis de conduire mais surtout intéressés par ledit projet sont donc attendus du côté d'Akanda.